



La Feuille info

Février 2021 n°126

Compte rendu de la réunion informelle audio DDFIP 71 / OS du 25 février 2021

Présents : MM. Lévêque, Lanzini, Jammes, Senaillet ; Mmes Cruchaudet, Vincent + CGT, Solidaires, FO, CFDT et Unsa.

Début de l'audio à 10h30

1/ Sur la situation sanitaire.

Nous nous situons actuellement sur un plateau nationalement très haut. 32000 cas journaliers. En interne, depuis le début de la pandémie, au sein de la DDFIP de Saône et Loire, nous enregistrons 55 cas avérés. Les mesures de protections apparaissent donc bien respectées par les agents. Il est rappelé l'obligation de port du masque dans les administrations depuis septembre 2020. Un rappel sera fait toutefois sur l'utilisation des masques de catégorie 1 : ceux fournis par l'administration conviennent. Pour le moment, il n'y a pas d'informations sur une éventuelle possibilité de vaccination par la médecine du travail ou de prévention. «Nous avons des seringues mais pas de vaccins ! »

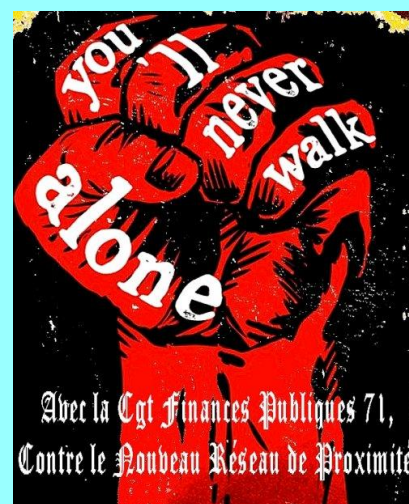
2/ Télétravail.

Nous atteignons, dans le département, 20 % de télétravailleurs après être difficilement parvenus à 23 %. La DDFIP 71 ne répond pas aux « ardentes » obligations de l'administration. Monsieur Lévêque observe que le secteur privé est soumis à des obligations beaucoup plus dures. Le DDFIP s'interroge donc de savoir pourquoi notre département ne décolle pas en matière de télétravail. Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, il pourrait y avoir des préconisations plus strictes. Selon le DDFIP, il s'agit pourtant d'une nouvelle organisation du travail, d'une « facilité ».

260 agents sont équipés en matériel mais la DDFIP71 observe qu'il n'y a pas de correspondance entre le nombre d'équipements distribués et les jours travaillés en télétravail. Une enquête sera faite auprès des chefs de services.

Un groupe de travail réunissant administration et représentants des personnels sera mis en place, certainement avec une première séance mi-mars 2021. L'administration propose, durant cette séance, de procéder à un état des lieux, un inventaire, d'étudier la démographie des télétravailleurs, la documentation sur le sujet issue des groupes de travail nationaux, des guides, etc.

La CGT est intervenue pour répondre aux questions du DDFIP71 sur le niveau du télétravail dans le département : selon nous les premières expériences durant les deux premiers confinements ont pu dissuader certains collègues de poursuivre en télétravail. Certains ont mal vécu l'isolement, le fait d'être coupés du collectif de travail. Mais à notre sens, il faut distinguer le choix volontaire du télétravail pré-covid, qui voyait la DDFIP accorder très peu de télétravail et peu de demandeurs et la période COVID qui voit le travail en mode confiné s'implanter. Nous insistons, au regard des premiers retours d'expériences sur le télétravail, sur la nécessité de respecter le volontariat des agents. Il s'agit aussi de répondre à un certain nombre de problèmes comme les espaces dédiés, les frais, les problèmes techniques, etc. Dans le même temps,



se sont mises en place les nouvelles structures au 1^{er} janvier 2021 et des agents qui auraient pu être intéressés par ce mode de travail l'écartent car ils doivent rester au sein des unités de travail soit pour former soit pour se former. Il y a aussi la surcharge de travail et les agents de ce fait préfèrent rester en collectif de travail. Il est possible aussi que le télétravail n'apparaisse pas comme une mesure de protection alors que celles mises en œuvres paraissent suffisantes (masques, gel, plexi, distanciation, etc.)

Nous avons aussi fait valoir la persistance de problèmes techniques de réseau et haut débit et l'indisponibilité récurrente de certaines applications professionnelles.

L'administration nous indique que l'administration centrale a sensibilisé les directions locales sur les cas des agents éloignés de leur unité de travail (cas des télétravailleurs à temps complet ou des gents placés en ASA).

Le DDFIP71 s'étonne de ce changement quant au retour d'expérience sur le télétravail lors du premier confinement. Il avait entendu, semble-t-il d'excellents retours, alors qu'aujourd'hui, même les chefs de services lui expliquent que les agents ne l'ont peut-être pas aussi bien vécu. Il n'arrive pas à s'expliquer pourquoi nous ne faisons pas aussi bien que le département de l'Ain, par exemple.

Selon lui, dans ce domaine aussi, il y a changement de paradigme. Il faut donc évoquer l'organisation du travail avec ce qui peut se faire en télétravail et ce qui se fait en présentiel. La volonté de la DG est d'équiper 70 à 80% des agents en portables.

3/ CHSCT.

Il aurait lieu le 25 mars 2021. Il s'attachera au budget, aux actions à conduire, aux nouvelles structures et aux visites de sites à prévoir, au plan annuel de prévention.

Le DDFIP invite les OS à réfléchir aux actions à mener et à l'utilisation du budget.

4/ Sur le Nouveau Réseau de Proximité.

-Sur le Service de Gestion Comptable de Charolles, selon le DDFIP, on y voit un peu plus clair. La fusion des différentes bases des trésoreries vient de s'achever ce qui ne facilitait pas l'organisation du travail. Nous ne sommes pas encore en rythme de croisière...

-Sur les autres structures, il y a un sujet de formation professionnelle (**avancé à de multiples reprises lors des différentes instances et réunions par la CGT finances publiques 71**). Il y a des personnels qui découvrent des métiers. Les structures arrivent à fonctionner, elles sont en phase d'atteinte de leur rythme de croisière.

Le Pôle formation indique que l'activité de formation professionnelle reprend un peu. Il y aura des formations en présentiel à Montceau les Mines dans le respect des consignes sanitaires. L'ENFIP présente aussi des classes virtuelles mais qui requièrent des logiciels et applications spécifiques.

Quant aux référents métiers (**réclamés par la CGT**), des pistes sont à l'étude notamment pour le référent Medoc.

-Sur les opérations de « délocalisations » : les opérations de recrutements pour le nouveau CSB à Mâcon au 1/09/21 sont en cours. A l'inverse, peu d'informations sur le Service d'Appui à la Publicité Foncière qui doit s'installer à Autun en 2023. Une étude sera menée sur les capacités d'accueil dans les locaux du centre des finances publiques. Une quarantaine d'agents sont prévus pour faire fonctionner la structure.

5/ Campagne déclarative IR.

Le DDFIP indique qu'elle se développera selon plusieurs axes.

- Un numéro de téléphone national en 09. Il faudra maintenir la qualité de service. Des *débordements* seront à prévoir sur les services locaux.
- Une campagne dite « entrouverte » que le DDFIP qualifie d'ouverte mais avec accueil sur rendez-vous et téléphonique. Il faudra mesurer la communication.

La CGT indique qu'elle sera vigilante sur ce point dans le contexte afin que les accueils physiques ne se retrouvent pas déborder et obliger de gérer des flux.

- Une relation avec les différentes unités telles que France Services ou les permanences de proximité. Nous devons être au rendez-vous au regard des engagements pris auprès des élus.

6/ Le Fonds de solidarité.

Le Ministre se réjouit de notre mobilisation...le dispositif devient compliqué. Et moins il y a de monde éligible, plus ceux qui restent en ont besoin.

100 000 000 d'€ ont été versés aux entreprises de Saône et Loire.

La CGT déplore la complexité croissante des dispositifs mensuels et témoigne de la gestion en territoire difficile notamment au sein des SIE puisqu'il s'agit essentiellement d'expliquer les retards de traitement, les rejets et de faire face aux exigences, parfois agressives, des citoyens. Nous insistons aussi sur l'aspect chronophage de cette « nouvelle » mission qui ajoute une charge supplémentaire de travail.

Fin de l'audio à 12h35.